

CHS central.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité Central de la commune et du département de Paris, qui n'avait pu se tenir le 30 avril en raison du refus unanime des organisations syndicales (cf. *UCP Flash N° 477 du 5 mai 2009*), a enfin siégé le 15 juin.

Parmi les points à l'ordre du jour, l'un, le projet de règlement alcool, a déjà été commenté par nos soins (cf. *UCP Flash n° 480 du 3 juin 2009*). Rappelons que les syndicats s'étaient opposés au projet présenté par l'administration, qu'elles jugeaient trop axé sur la répression et pas assez sur l'accompagnement et la prise en charge des malades, et qu'une réunion organisée le 15 mai à la DRH sous la présidence de Michel YAHIEL avait permis de dégager, du moins le semblait-il, un consensus. Il s'est avéré que le texte présenté en séance ne reprenait pas l'ensemble des points arrêtés le 15 mai, ce qui a conduit les organisations syndicales à s'opposer à ce texte. Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des personnels, qui présidait la séance, ne souhaitant pas sur ce point de désaccord majeur, a alors décidé de retirer le projet de l'ordre du jour, le renvoyant aux discussions qui devraient s'engager prochainement, en intégrant, à la demande des syndicats, les autres addictions, en particulier aux produits stupéfiants, qui constituent une source de préoccupation grandissante pour les encadrants.

Le deuxième point portait sur la désignation de deux inspecteurs hygiène et sécurité, affectés à la Mission Hygiène et Sécurité. Pour répondre à la demande des organisations syndicales, il a été acté qu'outre les procédures prévues, ces agents pourraient être saisis d'une mission d'inspection sur la demande de la majorité simple des membres du CHS central.

Le point suivant était la présentation du bilan d'activité du service de la santé au travail. Les organisations syndicales ont de nouveau souligné le manque de médecins du travail, en indiquant ne pouvoir se satisfaire de la réponse habituelle de la DRH, attribuant ce déficit au manque de formation de spécialistes de cette branche. Michel YAHIEL, a indiqué que l'effort allait porter sur la réduction de l'absentéisme à la visite, de nombreuses places étant perdues chaque année pour cette raison. Il a en particulier annoncé la mise en place dans ce sens d'un nouvel outil de gestion informatique qui permettra de convoquer directement et nominativement les agents et non plus comme jusqu'ici d'attribuer des quotas de places par service. En réponse à une question de l'UCP sur les agents ayant des difficultés à se rendre aux visites médicales pour des raisons liées en général à l'organisation du service, par exemple dans les crèches, il a été répondu qu'une réflexion était en cours, pour ces agents, visant, par l'utilisation d'un cabinet de consultation mobile, à envoyer la médecine du travail vers eux.

Dernier point à l'ordre du jour, l'état d'avancement des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, a fait l'objet de la part des organisations syndicales encore une fois unanimes, d'une demande de CHS exceptionnel sur ce sujet, avec présentation par direction de l'état d'avancement effectif de ces documents. En effet, si le dossier remis aux participants fait apparaître une rédaction achevée dans certaines directions, la consultation par les syndicats de leurs représentants dans les CHS des mêmes directions conduit parfois à des analyses bien plus contrastées.

En complément de l'ordre du jour, Véronique BEDAGUE HAMILIUS, Secrétaire Générale, est revenue sur les mesures applicables en cas de pandémie grippale, déjà abordées lors d'une réunion technique tenue avec les organisations syndicales le 15 mai dernier (cf. *UCP Flash n° 479*), espérant pouvoir en tenir une nouvelle avant le 14 juillet, pour communiquer des informations attendues de l'Etat.

Ce CHS central a permis une nouvelle fois de constater une large convergence de vue des organisations syndicales sur des points importants, démontrant par là même un réel problème de communication entre la Ville, ses personnels et leurs représentants.

.../...

Il reste maintenant à voir comment le CTP central du 30 juin, qui examinera le bilan social 2008, le plan pour l'égalité femmes/hommes, et abordera la situation des agents non-titulaires et le bilan ARTT, clôturera ce semestre de dialogue social pour le moins difficile, dont il conviendra de tirer d'indispensables enseignements sur la méthode.

L'UCP reçue par la Directrice Générale du CASVP.

Une délégation UCP/UNECT-VP, conduite par le vice-président Jean-Pierre ARNAULT, accompagné d'Arielle MESNILDREY, Marie-Amélie PERCIER, Denis BOIVIN, Laurent COPEL et Catherine PASSELAIGUE, a été reçue le 12 Juin 2009 par Laure DE LA BRETECHE, nouvelle Directrice Générale du CASVP. Cet entretien a permis d'aborder les points défendus principalement par notre syndicat et concernant toutes les catégories professionnelles, tels que :

- la charte de la mobilité pour laquelle des freins restent à lever : l'UCP demande des garanties sur la conservation du rang de promotion et le maintien du régime indemnitaire ;
- les préparations à concours qui doivent être maintenues comme actuellement et non incluses dans le DIF, ce qui constituerait une régression pour les agents ;
- la fusion des corps des attachés Ville et CASVP est à mettre en œuvre sans perte de possibilité de promotions au choix dans le corps des attachés pour les secrétaires administratifs du CASVP et sans perte de poste au principalat pour les attachés de cet organisme ;
- les disparités de régime indemnitaire des secrétaires administratifs, certains se situant en dessous des minima, sont à traiter. De plus, le passage du 7^e au 8^e échelon, qui se traduit par un basculement de l'IAT aux IFTS, ne doit pas se traduire par une diminution de salaire. Enfin, et plus globalement, les primes doivent être revalorisées.
- les conseillers socio-éducatifs doivent obtenir une reconnaissance professionnelle passant par l'évolution des carrières et la revalorisation du régime indemnitaire avec l'accès à la prime communale.
- de meilleurs ratios de promotion doivent être définis pour 2010/2011/2012 ;
- les formations spécifiques sont à développer, notamment pour les cadres de santé avec la formation à l'école de Rennes, mais aussi formation pour les cadres supérieurs, formation aux soins spécifiques aux personnes âgées, formations de mise en responsabilité de directeur d'établissement...
- le traitement de la carrière, avec la possibilité d'accès à l'emploi fonctionnel, pour les cadres supérieurs de santé et la prise en compte des infirmiers faisant fonction...
- la reconnaissance professionnelle des encadrants : pour les cadres hôteliers, des travaux intersyndicaux sont en cours.

L'UCP préconise la poursuite et le renforcement du soutien aux cadres à travers des outils de management performants, des formations utiles à leur quotidien et une reconnaissance par l'attribution d'un régime indemnitaire spécifique.

Concernant le pouvoir d'achat, l'UCP demande la possibilité du paiement des jours RTT sur la base du volontariat et l'accélération des carrières, en particulier avec un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale comme cela est pratiqué dans la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, afin de fidéliser les personnels, l'UCP tient à promouvoir un développement des ressources humaines plus dynamique pour valoriser la compétence et le dévouement reconnus de tous les personnels pour lesquels elle œuvre au quotidien.

L'avenir montrera si les interventions des membres de la délégation ont été prises en compte et notre organisation n'hésitera pas à solliciter Madame DE LA BRETECHE chaque fois que nécessaire.

Concours et examens.

Candidats admis au concours interne d'élèves ingénieurs de la ville de Paris :

Christian SANCHEZ, Jérôme PACAUD, Bertrand CORBU, Nathalie NGUYEN VAN LAN.

Nominations et Promotions.

Nomination à l'emploi de chef de subdivision :

Claude DUPAS (DPE-IIBRS), Gilles MOINE et Anne Marie RODIER (DPA), Nicole DELAGE et Muriel LIBOUREL (DU).

Avancement au choix au grade de technicien supérieur :

Clément ZOCLY et Louis DIALLO DIT PERES (DVD), Nathalie MAYER et Stanislas ROBERT (DPA), Jean-Michel ROSIN et Laurent FOUCAULT (DEVE) Eric LE VALLOIS (DU).

Avancement au choix au grade de secrétaire administratif de classe normale du CASVP :

Annie ANDRY, Denis BENIN, Evelyne BES, Anne-Marie BLACHE, Laurence CROQUISON, Catherine FRABOULET, Nicole MAURER, Pascale ROLLAND, Aroquianadin THOMAS, Sandrine WALLET.

Avancement au choix au grade de secrétaire médical et social de classe normale du CASVP :

Claudie DEBRUT, Marie-Christine MANISCALCO, Geneviève PAM, Françoise TROTZIER.

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45